

Déclaration liminaire du CTL du 22/09/22

Madame la Présidente,

Les élus **Solidaires Finances Publiques 66** ne cacheront pas leur déception quant à l'explication donnée dans certains services au regard du report de l'installation du SGC de St Estève sur le site de la Côte Vermeille de Perpignan. Explications qui nous laissent pour le moins perplexes. Le mépris affiché envers chacun d'entre nous démontre une fois encore le manque de considération pour les Organisations Syndicales. Serait-ce à nous de nous inquiéter d'un calendrier de mis en place du NRP, contre lequel nous sommes vent debout depuis l'annonce de son lancement le 6 juin 2019 ! Ce serait bien là le comble de l'ironie !

Laisser sous-entendre que les Organisations Syndicales seraient responsables de ce report, par le simple fait de ne pas avoir siégé à une première convocation d'un CTL qui devait entériner le déménagement des services de St Estève, tout en ayant déjà programmé une date de seconde convocation qui tombait de toute façon après le déménagement (et qui n'aurait donc pas pu le valider), c'est quand même un peu fort.

Et nous devrions prendre cela avec le sourire et faire comme si de rien n'était ! Dans le genre foutage de gueule et mépris affiché, on fera difficilement mieux !

A l'heure où des formations obligatoires sont dispensées à vos agents, leur assénant d'être bienveillants, assertifs et empathiques lors de leur communication écrite auprès des « clients » de la DGFIP dans le but de cocher toutes les cases du questionnaire de satisfaction, Solidaires Finances Publiques 66 attend avec impatience de connaître la déclinaison des neufs engagements du référentiel Services Publics + auprès des agents eux même. En effet si cette charte concerne le public de la DGFIP, nos managers auraient tout intérêt à s'inspirer de cette dernière avant de communiquer auprès des agents.

Pour les moins assidus d'entre nous, ou les plus occupés, la plateforme « SERVICE PUBLICS + » est un espace en ligne permettant au public de noter le service rendu par les agents avec en prime un partage d'expérience. Cet outil pourrait parfaitement être décliné pour afficher la satisfaction et l'expérience des agents de l'administration mettant ainsi en avant une vitrine beaucoup moins reluisante que celle mise en avant sur les affiches de recrutement ou sur les emballages de baguettes de pains ! Il y a fort à parier que cette campagne de recrutement tout azimuth, affichée partout, en prendrait un sacré coup. Il est navrant de constater que le sentiment de défiance des agents, décrié par notre Direction ne serve pas de leçon et que les mêmes erreurs de manque d'empathie et de pédagogie soient répétées sans cesse ayant pour résultat la colère et l'incompréhension de vos agents. Il serait bon de rappeler à certains de notre

Département que « la carotte fonctionne mieux que le bâton » pour motiver ses troupes.

Et en parlant de carotte, madame la Présidente, face à une inflation galopante qui pourrait atteindre 7 % pour l'année, les revalorisations de ces derniers mois sont nettement insuffisantes pour vivre dignement. Seulement 3,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique et +4 % pour les retraites. Ces augmentations sont loin de combler l'inflation et de rattraper la baisse du pouvoir d'achat dû au gel du point d'indice depuis des années.

Aujourd'hui, les réponses apportées par l'administration sont provocatrices, car elles n'instituent que le mérite en matière de rémunération. Autrement dit, de la compétition entre agents et une individualisation sans précédent de notre rémunération ou encore « le bâton » afin de rajouter du stress aux conditions de travail délabrées par les réformes successives.

C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques 66 s'oppose à tout dispositif de rémunération au mérite !

Sur ce sujet, osons supposer que vous nous indiquerez ne pas être décisionnaire en la matière, nous en sommes conscients et au-delà du fait de faire remonter nos revendications auprès de la centrale il serait bon, madame la Présidente, de ne pas oublier que la « reconnaissance » vantée suite à la crise sanitaire peut également s'inscrire en local. Car selon le Larousse, « la reconnaissance est un sentiment qui incite à se considérer redevable envers la personne de qui on a reçu un bienfait ». Elle peut donc et doit s'inscrire chaque jour, partout et à tous les niveaux de la hiérarchie ! Elle ne constitue pas seulement une récompense financière mais peut se démontrer de nombreuses manières...

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce CTL, qui ne l'oublions pas précède la refonte de nos instances, avec un avenir incertain à ce jour de la qualité de la représentation malgré les élections professionnelles de cette fin d'année, force est de constater que ce dernier fait encore mention d'une « réforme » avec le transfert des taxes d'urbanisme à la DGFIP.

Et ce n'est qu'un aperçu de toutes les réformes à venir dans toutes nos missions : l'automatisation de la mise à jour de la taxe d'habitation au 01/01/2023, les changements d'applications comptables au sein des SIP, le foncier innovant, la fin de l'application DDR3 remplacée au 31/12/2022 par D2C et pour laquelle aucune formation n'a, à ce jour, été programmée, etc... sont d'autant plus de sujets que vous auriez dû nous présenter aujourd'hui, car ils ont un impact direct sur le fonctionnement des services et sur le moral des agents.

Mais nous n'en parlerons pas aujourd'hui. Après tout le 1er janvier nous semble tellement loin. N'oublions pas pour autant d'y revenir car pour vos agents le 1er janvier c'est demain.

Et ce n'est pas l'annonce des futures 850 suppressions d'emplois annoncées (ni les 3000 sur 5 ans) qui aura de quoi égarer notre avenir et nous enthousiasmer.

S'il vous plaît Gabriel, mettez des paillettes dans nos services !!!